

La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 17h (au moins...), le mercredi de 9h à 12h. Des enseignant- e- s y exercent leurs missions d'élu-e-s du personnel et de militant-e-s syndicaux. N'hésitez pas à nous solliciter!

Annus horribilis.

Jonathan Hisz, Édito membre du bureau du SNUipp-FSU 82

Est-ce que vous aussi, à quelques jours de la fin de l'année scolaire, vous avez l'impression d'une caméra cachée ? Que quelqu'un va venir vous taper dans le dos en se marrant en disant « tu as été piégé-e !! Tout ça, c'est pour de faux !! » ?

Est-ce que vous aussi, vous tremblez à chaque interview de Blanquer dans les médias ou réseaux sociaux de peur qu'il annonce en direct un nouveau protocole / décret / circulaire ?

Est-ce que vous aussi chaque heure passée sans encombre est une petite victoire?

Est-ce que vous aussi vous avez des hauts le cœur dès que vous entendez les mots « distanciel » « protocole » ou « brassage »?

Vous êtes sans doute atteint du Blanquid19.

On voudrait vous la faire courte, on voudrait vous faire un top 3 mais il y en a trop :

- Réforme des retraites et mobilisations de masse à partir du 5 décembre, répression inédite des mouvements, interpellations de collègues, violences policières, répression des 3 de Melle au sujet des E3C, suspendues 4 mois en attente des enquêtes...
- Application de la loi de transformation de la fonction publique qui acte la fin des CAPD et du paritarisme : individualisation / isolation / hiérarchie hors contrôle.
- Gestion du covid19 : du LOL et des pleurs devant la gestion lamentable par le gouvernement et le ministère de l'Éducation Nationale : du « on ne fermera pas ! » à « on est prêt » en passant par la mise en place du protocole sanitaire, et l'apparition des 2S2C et des vacances apprenantes!
- Vaste entreprise de profbashing, commencée avec les fraises de Sibeth et qui aboutira à l'appel à délation des profs absents par Blanquer. Où comment laisser faire pour distiller encore un peu plus l'idée de la nécessité de « réformer ».
- Et cerise sur le gâteau, la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école adoptée en première lecture le 24 juin...

Passé le choc, ravalée la colère, on se met à trembler à la perspective de la rentrée 2020 puisque le ministre appliquera la loi : vous devriez donc avoir en septembre un supérieur hiérarchique dans vos écoles.

Voilà où l'on en est.

Les différents articles de ce BdC vous éclaireront plus précisément sur ces aspects.

L'article de Julien Cristofoli (co-secrétaire du SNUipp-FSU 72) apporte une dimension nécessaire puisqu'il met à jour l'entreprise de sabotage systémique mise en place depuis l'avènement de Jupiter 1er et qui se résume ainsi :

Démanteler l'École Publique, pour en faire un outil au service d'un système économique et politique néolibéral injuste et dangereux.

Comme pour le réchauffement climatique, c'est le même constat : Page 1 : édito J. Hisz Il est temps de se réveiller. Il est bientôt déjà trop tard.

Sommaire:

Page 2 : brèves du SNUipp-FSU 82

Page 3: mvt, fin de la transparence (P. Prat)

n°112 JUIN 2020

Déposé le 25/06/20

Pages 4 et 5 : stratégie du choc (J. Cristofoli)

Page 6: manuel de survie (S. Rubio) Pages 7 et 8: direction et « et de 3 »



Vous trouverez ici différentes « brèves » et informations diverses.



signons toutes et tous la pétition!

Action Non- Violente Cop21, Alternatiba, Amis de la Terre, Unef, Attac France, CCFD Terre Solidaire, CGT, Confédération paysanne Convergence nationale des Services publics, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Solidaires, 350.org

Collectif « La Maison du Peuple est à nous » à Montauban

Mme Barèges, M. Hilion,

Le Collectif « La Maison du Peuple est à nous » vous interpelle directement dans le cadre des très prochaines échéances électorales pour la ville de Montauban.

Notre collectif est né en mai 2019, suite à la décision de la mairie de Montauban de fermer les portes de ce haut-lieu de la vie associative, syndicale et populaire du centre-ville montalbanais. L'expulsion des organisations syndicales et l'impossibilité de pouvoir organiser quelque manifestation que ce soit (spectacle, réunion, friperie, loto,...) ont, depuis plus d'un an, lourdement porté préjudice à la vie associative et démocratique de notre commune.

Dans une précédente lettre ouverte (datée du 20 mai 2019), notre Collectif posait déjà ses exigences : « La Maison du Peuple appartient aux Montalbanais.es, c'est un lieu nécessaire à la communauté, un lieu de convivialité, de démocratie, de solidarité et de lien social. Elle doit rester à la disposition des habitants. »

Il apparaît incontournable que l'enjeu du devenir de la « Maison du Peuple » est un élément majeur de la campagne actuelle.

La suite sur notre site!

1ers signataires: AFPS, CGT 82, FSU 82, Montauban Citoyenne, NPA 82, PCF 82, Solidaires 82.









Direction d'école: nul besoin de cette proposition de loi, nul besoin d'emploi fonctionnel pour répondre aux revendications des personnels!





Infos métier

- CAPD Hors classe et Classe exceptionnelle : jeudi 9 iuillet
- Le mouvement des IEN est officiel : 2 départs sont prévus : Mme Burget (IEN Montauban Labastide et IEN adjointe au DASEN) repartirait pour le Haut-Rhin).
- Mme De la Motte (IEN Caussade) partirait pour le Morbihan. Elle serait remplacée par Joël Bély (ancien conseiller pédagogique EPS sur Castelsarrasin).
- 1ère quinzaine de juillet: celles et ceux qui sont concerné-e-s par un RDV de carrière vont recevoir une information sur IPROF.
- Vendredi 3 juillet : VACANCES !!!



Notre page facebook est suivie par plus de 6200 personnes!

Elle est consultable par tou-te-s, même si vous n'avez pas de compte facebook... Allez y faire un tour, ça balance et ça fait marrer!

Mouvement : fin de la transparence

La loi de la transformation de la fonction publique a mis un terme au contrôle des opérations de mouvement par les CAPD. L'équité et la transparence, c'est fini!

Désormais l'administration ne nous transmet plus aucune information.

Désormais chacun-e est seul-e pour tenter de savoir si ses droits ont bien été respectés.

Mais avant, c'était comment ?

Vos représentant-e-s des personnels avaient accès aux documents préparatoires, procédaient à de multiples opérations de vérification, avaient accès aux résultats provisoires, faisaient corriger les multiples erreurs, défendaient les droits de toutes et tous, veillaient à la transparence.

La version 2020 nouvelle formule a laissé plusieurs d'entre vous dépité-e-s, en colère ou plein d'amertume.

Le téléphone a chauffé. La boîte mail est surchargée.

Les recours se multiplient.

Pour le SNUipp-FSU il n'y a pas photo... C'était mieux avant!

Nous continuerons à nous battre contre cette régression et à refuser la casse du paritarisme.

Nous serons là, à vos côtés, pour vous aider dans les démarches à entreprendre si vous avez le moindre doute. Toutes les explications et les modalités pour faire un recours auprès du DASEN sont disponibles sur notre site internet.

Nous comptons sur vous, dès septembre prochain, pour nous rejoindre. Ce n'est qu'en étant nombreuses et nombreux à être syndiqué-e-s que nous pourrons inverser la tendance.

Le SNUipp-FSU dénonce :

- l'absence de transparence et de contrôle des règles des opérations.
- La charge de travail supplémentaire qui incombe aux services de la DRH.
- Les collègues qui ne comprennent plus leur nomination, seront plus méfiants et moins bien nommés... ce qui n'est intéressant pour personne.
- Les spécificités départementales et celles du premier degré qui sont mises à mal.

Pour rappel:

La Loi de transformation de la Fonction Publique votée le 6 août 2019 prévoit entre-autres la disparition des CAPD, instance paritaire où siègent les élu-e-s du personnel. Les organisations syndicales représentatives étaient présentes lors de l'élaboration des règles et à la publication du mouvement afin d'assurer l'équité de traitement de tous et la transparence des opérations en effectuant un travail minutieux de vérification des barèmes et du respect des règles.

Il permettait également aux personnels de bien comprendre les conditions dans lesquelles ils étaient nommés. **Tout ce travail est réduit à néant.**

Dorénavant:

- Les règles sont communes aux 1er et 2d degrés.
- Elles sont discutées au niveau académique pour une durée de 5 ans, révisable chaque année (tout de même !) mais seulement à la demande de l'administration.
- Ces règles sont nouvelles depuis 2019 pour le 1er degré, très générales. Il y a une circulaire départementale qui suit les grands principes académiques en essayant de faire converger le plus possible les règles des départements. Cette circulaire n'a pas été élaborée en concertation avec les organisations syndicales qui n'ont plus leur mot à dire sur les évolutions des règles d'un mouvement pour lequel ils ont des compétences importantes et une grande connaissance des problématiques de terrain.



Les recours contre les décisions d'affectation :

Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984. Dans ce cadre, ils peuvent choisir un-e représentant-e désigné-e par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister.

Un recours est possible dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation :

- * si vous n'avez pas obtenu de mutation ;
- * si vous êtes est affecté-e-s en dehors de vos vœux;
- * si vous avez obtenu un vœu autre que votre premier vœu (sans possibilité d'être représenté-e).

Nous vous proposons un modèle de courrier à adapter à votre situation, SUR NOTRE SITE.

Article écrit par Julien Cristofoli co-secrétaire cullipp-FSU 72

La stratégie du choc scolaire

Le Ministre Blanquer met en œuvre sa « stratégie du choc scolaire ».

Mise en lumière de la privatisation à travers 4 piliers violemment attaqués « grâce » à la crise : la gestion des personnels, la territorialisation de l'école, le statut des fonctionnaires, le métier et l'expertise des enseignant·es. L'attaque en cours est d'une violence inouïe. Résister est impératif.

La crise actuelle et l'État d'urgence sanitaire sont les prétextes à des bouleversements sans précédent de l'École publique française qui sont à l'œuvre sans aucun débat démocratique.

Jean-Michel Blanquer a beaucoup de cartes en main pour imposer un modèle scolaire concurrentiel, managérial et digital, permettant un désengagement massif de l'État tout accentuant le leurre du « libre choix » et la surveillance de masse.

Dès septembre 2020, L'École Publique pourrait basculer vers un système scolaire entrepreneurial et ubérisé, profondément inégalitaire et territorialisé, ne faisant plus reposer la scolarité que sur le capital scolaire, social et économique des familles. Analyse d'une attaque majeure... Contre l'égalité des droits, contre l'émancipation par les savoirs et la culture et contre une certaine idée de l'École assurant une mission de service public pour toutes et tous.

Faire face à cette attaque est une impérieuse nécessité et une urgence.

Car une autre École est possible, organisée par ses personnels dans l'intérêt des élèves et de leurs familles.

Une Nouvelle École Publique... Plus émancipatrice, plus démocratique, plus juste et plus solidaire!

Les différentes pièces du puzzle s'assemblent progressivement. À la faveur de la crise, on observe une accélération brutale pour imposer une toute autre École.

Dès son arrivée rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer a agi avec ruse en bon tacticien... Libéralisation des rythmes scolaires dès juin 2017, évaluations permanentes contre dédoublement pour les classes de CP/CE1...

Ensuite, ce fut la loi Blanquer, qui malgré l'extraordinaire opposition qu'elle suscita, imposa de profonds changements.



Démolition de l'École publique © bateausurleau

Et depuis le 13 mars, au prétexte de la crise sanitaire, le ministre accélère de la mise en place coordonnée d'une toute autre École... Test grandeur nature d'un enseignement numérique « à distance », création d'un statut fonctionnel des directeurs·trices, mise en place des 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) avec limitation de l'École aux savoirs dits fondamentaux, formations des professeur·es des écoles cantonnée au français et aux mathématiques, évaluations nationales pour l'ensemble des classes...

Dès septembre 2020, ces différents changements instaurent l'École de demain voulue par J.M. Blanquer!

Toutefois, ce Ministre n'avance pas véritablement masqué (dans la période, c'est remarquable !) puisqu'il a couché sur le papier, au travers de son livre « L'école de demain », son projet d'inspiration ultralibérale.

Il y projette l'École dans un modèle entrepreneurial, voire ubérisé, cher à ses ami·es de l'Institut Montaigne, de la Fondation pour l'École et d'Agir pour l'École. Il y déploie sa vision ultralibérale, managériale et scientiste d'une école et de personnels assujettis (pratiques normées via des évaluations et des guides), précarisé·es (recrutement par les chefs d'établissements, mobilité imposée) en utilisant habilement le vocable de ses adversaires pour mieux en détourner le sens profond et les valeurs.

Depuis son arrivée au Ministère, il n'a de cesse de renforcer ce qui mine l'École : la reproduction sociale.

La sélection, la compétition et l'individualisme sont systématiquement mis en avant sous couvert du mérite, de l'effort, de la volonté...

La stratégie du choc scolaire (suite)

Faisant fi des apports de l'ensemble de la recherche comme des pratiques et des mouvements d'éducation nouvelle, il récompense une poignée prétendue plus méritante pour mieux s'attaquer à tout le corps enseignant.

Alors que l'enseignement et l'École sont des lieux de partage, d'échange et de solidarité, de construction de l'égalité et de la liberté, il tente de réduire l'Éducation à un marché constitué d'opérateur trices en concurrence les un es entre les autres.

Comme ses alliés, Jean-Michel Blanquer est un adversaire résolu l'École Publique française et de ses valeurs. Son parcours est d'ailleurs jalonné des attaques qu'il a déjà portées à l'encontre de l'institution. Ministre, il achève une démolition de l'École Publique dont il n'est pas le seul responsable... Tout en discourant sur la lutte contre les inégalités, sur la confiance et la bienveillance, hypnotisant sa victime, tel Kaa dans le livre de la jungle.

À travers les consignes passées dans les rectorats et les académies, Il ne cesse d'assujettir l'institution et toute une profession et réduit l'École à un outil au service du pouvoir.

Une contre-révolution scolaire, sociale et sociétale de l'École et plus largement de l'Éducation Nationale est à l'œuvre.

Si elle s'opère à bas bruit, elle n'en est pas moins violente. Elle s'opère par une destruction méthodique, systématique et structurée des piliers de l'École. La crise sanitaire et la fermeture des écoles le 13 mars, la mise en place d'un protocole technocratique et la promotion des « vacances apprenantes » constituent, au regard de ses objectifs, une série d'opportunités majeures permettant des bouleversements dont l'École Publique Française ne pourra se remettre et aboutissant à la mise en place d'une école ultralibérale dès septembre 2020.

La suite de cet excellent dossier à retrouver sur le blog de Julien Cristofoli hébergé par Médiapart!



Les autres piliers et axes y sont grandement développés.

Suivant les principes de la stratégie du choc (décrite par Naomi Klein dans son livre éponyme), Jean-Michel Blanquer opère un basculement majeur et particulièrement rapide de l'École et de l'institution. Son objectif : instaurer une « logique » entrepreneuriale et managériale telle que la santé publique et l'Hôpital l'ont subie 15 années durant, avec les résultats dramatiques que l'on a pu toutes et tous observer ces derniers mois.

Chronique d'un « blitzkrieg scolaire » contre l'Éducation Nationale et contre une certaine idée de l'École.

1er pilier à abattre : la gestion des personnels

Le New Public Management, dont les méthodes déshumanisantes et autoritaires se répandent comme des métastases dans les services publics donne à la chaîne la hiérarchique de l'Éducation Nationale un pouvoir exorbitant, contraire au bon fonctionnement de l'École. Demain, il s'agira se soumettre aux injonctions ministérielles et non plus d'exercer son métier.

Premier axe : faire des directeur·trices d'école des supérieur·es hiérarchiques

Au vu des très fermes et très larges oppositions que sa loi a suscitées, le Ministre Blanquer avait consenti, contraint et forcé, à ôter de son projet ce qui lui permettait de faire basculer les directrices et directeurs d'école dans un rôle de manager (de McDonald ?) à travers la mise en place d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (regroupement administratif des écoles primaires sous la coupe d'un chef d'établissement).

Très opportunément (à la faveur de la crise sanitaire) la députée LREM Cécile Rilhac, ancienne cheffe d'établissement du 2nd degré et instigatrice de la libéralisation de l'école, vient de se fendre d'une proposition de loi... Créant non pas un statut de directeur trice, mais un emploi fonctionnel.

Prétendant avoir pris en compte les arguments des opposant·es au statut de chef·fe d'établissement, cet emploi fonctionnel n'en constitue pas moins un piège tendu à l'ensemble de la profession et non seulement aux directeur·trices. Ce dernier·ères seront alors soumis à une lettre de mission, véritable contrat d'objectifs contraire à toute mission de service public et leur imposant de faire du chiffre... Leur poste et leur salaire en devenant largement dépendants. De plus, l'augmentation des décharges pour les école de 8 classes et plus présage d'une forte pression à regrouper les écoles rurales... Et à fermer des classes...

Article écrit par Sandra Rubio co-secrétaire SNUipp-FSU 82

Petit manuel de survie face aux blaireaux

« Si les salariés de la grande distribution avaient été aussi courageux que l'Éducation nationale, les Français n'auraient rien eu à manger », un ministre courageusement anonyme.

Pourtant, 80% des enseignant.e.s ont déclaré travailler plus pendant le confinement et 6,4% seulement travailler moins (sondage lewebpedagogique) et 66% des Français estiment que dans leur immense majorité, « les professeurs ont réussi à s'adapter au confinement et ont maintenu un enseignement de qualité ».

Alors rappelons-le à celles et ceux qui vous chambreront cet été autour d'un mojito, parce qu'il y en aura, forcément.

Après la reprise du 11 mai, les enseignant.e.s qui n'étaient pas devant élèves ne l'étaient pas pour les uniques raisons suivantes :

il/elle était personne fragile ou vivait avec une personne fragile,

il/elle gardait ses enfants car, comme tous les salarié.e.s, les enseignant.e.s avaient le droit de ne pas renvoyer leurs enfants à l'école.

Et dans ces situations la plupart des personnels ont continué le télétravail pour la majorité des élèves qui n'était pas revenue.

Alors, on en parle des week-ends/soirées/jours fériés à lire les multiples protocoles versions semidéfinitives? A aménager les classes? A faire des visios pour s'organiser? A répondre aux mails? A appeler les parents? A pondre des mails et contremails pour informer les parents des conditions de la reprise qui changeaient deux heures après? A relire une nouvelle version du protocole pas plus applicable que la précédente? A assurer le présentiel ET le distanciel alors que l'on était déjà rincé par deux mois de télétravail?



BREVE DE COMPTOIR

Tu connais la différence entre un chômeur et un prof?



Un, a déjà travaillé!

Rappelons à tous ces « basheurs » que nous avons dû faire tout cela avec notre propre matériel, nos propres abonnements, avec des outils certifiés prêts par notre ministre mais qui plantaient en permanence, sans formation, sur une amplitude horaire conséquente et avec des directives qui changeaient toutes les deux secondes. Rappelons aussi que des collectivités ont refusé de rouvrir leurs écoles et que l'on a collé cela sur le dos des enseignant.e.s qui n'avaient pas voix au chapitre.

Alors pourquoi ce dénigrement systématique des enseignant.e.s dans les médias (France 2, l'Obs...) et de la part du gouvernement alors qu'une majorité de Français, et encore plus de parents d'élèves, ont pour une fois reconnu notre travail? Pourquoi sommes-nous les seul.e.s à devoir justifier de l'effectivité de notre travail? Que je sache, on n'interroge pas les employeurs/euses de France et de Navarre pour leur demander si Mme Dushmol ou M. Tartempion ont réellement travaillé pendant le confinement.

Pour moi, la raison de tout cela est simple : il faut sauver le soldat Blanquer. Il est passé de 62% d'opinion favorable en 2017 à 65% d'opinion défavorable de la part des parents d'élèves aujourd'hui (mais sur quelle planète les autres vivent-ils?). Nous devons refuser d'être le dommage collatéral d'un communicant en mal de popularité. Martelons les faits et ne laissons pas l'opinion publique être manipulée. Si certains fonctionnent au sondage d'opinion, nous, nous faisons fonctionner le mammouth et nous le faisons bien. Nous n'allons pas nous couvrir la tête de cendre parce que : « C'est qui les tauliers? C'est nous! ».

PAROLES DE COLLÈGUES

La pression qu'exerce la hiérarchie s'apparente à de la maltraitance psychologique. Le personnel enseignant est méprisé et mal considéré. »

J'exerce
aujourd'hui un
métier où les missions
de direction d'école
sont réduites à des
tâches administratives
vides de sens
et d'intérêt concret
sur le terrain ... »
Dir mat du 66

Nous avons tous découvert des solutions ensemble, partagé, construit et constaté que travailler confinés nous montre à quel point le travail en équipe est utile. »

Direction d'école : on en parle ?

L'Assemblée Nationale a adopté dans la nuit de mercredi à jeudi une proposition de loi LREM destinée à faciliter la tâche des directeurs d'école mis à rude épreuve par la crise sanitaire, avec un texte « totalement vidé de sa substance ».

Le texte

« créant la fonction de directeur d'école »

, a été adopté en première lecture. Il a reçu l'appui des LREM, MoDem, Agir et EDS, les autres groupes s'abstenant à l'instar des LR, UDI ou du PS, ou votant contre comme LFI.

Si la reconnaissance de la fonction de direction est indispensable, cette proposition de loi franchit une ligne rouge : la délégation d'autorité qui impliquent un profilage du poste, plus de prérogatives aux dépens du conseil des maîtres et davantage de pressions hiérarchiques. Elle conduira à un transfert d'autorité de l'IEN vers le directeur ou la directrice d'école.

Evidemment la manière est digne de Blanquer. Pas de négociation avec les syndicats, passage en urgence pendant l'été, et les principales revendications des collègues aux oubliettes : la majorité tente de minimiser le fait que tous les syndicats sauf un sont hostiles au statut hiérarchique de directeur. Et puis la veille des débats au parlement, une commission qui vide le texte créant la colère des députés.

Un statut de directeur ou de chef d'établissement est une piste concrète d'amélioration de mes tâches de direction



Entre 8 et 11 % le pensent









Direction d'école : nul besoin de cette proposition de loi, nul besoin d'emploi fonctionnel pour répondre aux

revendications des personnels!

JE SIGNE LA PÉTITION !

Qu' en reste t il alors ?

- Une Délégation de compétences. Le directeur aura une délégation de compétences délivrée par l'inspecteur. Ce qui en fait de facto un supérieur hiérarchique. Cela veut dire que dans ces compétences il a la même autorité que l'inspecteur. Et la loi ne précise pas le contenu de la délégation. Il sera fixé par le ministre. Par décret. La porte ouverte à tout.
- Les décharges : Rien / nada / wallou. "Le directeur d'école peut bénéficier d'une décharge totale ou partielle d'enseignement. Cette décharge est déterminée en fonction du nombre de classes et des spécificités de l'école dont il assure la direction, dans des conditions fixées par décret". Autrement dit la loi n'impose plus rien. C'est le ministre qui va décider du régime des décharges.
- Aide administrative ? Rien / nada / wallou
- Revalorisation salariale? Ils bénéficieront « d'un avancement accéléré au sein de leur corps dans des conditions fixées par décret". Par le ministre donc. Et seront liés "à des critères qualitatifs" et pas seulement de seuils d'effectifs. Si tu acceptes des charges supplémentaires, tu auras peut être une indemnité.

Blanquer a réussi son coup. Éviter l'opposition des profs en profitant du COVID et de l'été pour faire passer sa loi. Et créer un texte vide pour avoir les mains libres par la suite pour le remplir à sa guise. Un beau cheval de Troie. Un immense bras d'honneur à tous ses détracteurs. Une grande leçon de machiavélisme politique à quelques jours du remaniement.



Le SNUipp-FSU a réalisé un document spécial de 4 pages ! Vous pouvez le consulter en ligne sur le site national.

JE PARTAGE

Les directeurs et directrices jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'École qui nécessite une pleine reconnaissance de leur fonction et les moyens de remplir leurs missions.

Face à une dégradation régulière des conditions de travail des directeurs et directrices, qui a conduit à une perte de sens du métier et a impacté le fonctionnement de l'école, le SNUipp-FSU a construit des revendications au fil des ans.

En octobre dernier quinze mesures pouvant être mises en œuvre immédiatement ont été proposées.

Cela passe par:

- Créer une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires à temps plein sur tout le territoire
- Augmenter significativement le temps de décharge sans mission supplémentaire pour toutes les écoles et aucune

direction en deçà d'un ¼ de décharge

- Développer une formation initiale et continue régulière de qualité sur le temps de travail pour apporter les connaissances et savoir-faire nécessaires
- ▶ Reconnaître les collectifs de travail (conseils des maîtres, de cycles et d'école...) comme des lieux de réflexion et de décisions démocratiques dans les écoles
- ▶ Prioriser les tâches indispensables pour la vie de l'école et au service des élèves afin de permettre aux directeur·trices de remplir leur mission première: celle d'animer, coordonner l'équipe...
- Clarifier les responsabilités, notamment concernant la sécurité
- ▶ Revaloriser les salaires de toutes et tous.



Article écrit par Pascale Prat et Hélène Nadal Membres du bureau du SNUipP-FSU 82

Et de 3 ...

Le 2 septembre dernier, c'était la 1ère. Une nouvelle année scolaire débutait. C'était il y a une éternité, dans le monde d'avant.

Et puis le Covid-19 est passé par là et avec lui l'annonce d'un arrêt brutal qu'il a fallu digérer en quelques heures. Vite, tenter de rassurer nos élèves, leur dire à bientôt tout en sachant qu'il n'en serait rien.

Contrairement aux annonces d'un fameux chroniqueur, rien n'était prêt. Alors on a foncé pour tout donner, pour nos élèves. Improviser une nouvelle façon d'enseigner, se lancer dans le télétravail sans aucune aide de notre employeur, essayer de maintenir le lien, accepter la fin de la limite temps de travail temps personnel, tisser de nouvelles relations, inventer la continuité pédagogique avec les moyens du bord, ... Donné le maximum et plus encore, tout en allant aux fraises.

Dans l'autre plateau de la balance, la reconnaissance par tout un chacun - enfin - de notre professionnalisme et de notre investissement.

11 mai, date annoncée du retour en classe. La rentrée 2.

En quelques jours mettre en œuvre un protocole impossible, se battre contre son désarroi de devoir transformer l'école en un lieu sans échanges, affronter les craintes, accueillir ceux qui voulaient bien venir ou ne pouvaient faire autrement, renforcer ses compétences en vocabulaire (présentiel - distanciel - gel hydroalcoolique - ...) ou en perception de l'espace. Recréer le collectif, retrouver la complicité malgré les distances et les masques, ...

Au fil des jours entendre enfler un murmure, celui du mépris, sur les ondes, à la télé. Rentrer la tête dans les épaules pour tenir le coup, ne pas craquer, serrer les dents face à l'opprobre, se dire qu'ils ne peuvent pas avoir tout oublié en si peu de temps.

Le fameux chroniqueur ne nous défendra pas, il n'y a aucun intérêt, bien au contraire. Mieux vaut pour lui nous faire supporter les effets d'une gestion calamiteuse.

22 juin et de 3, nous y voilà.

L'école désormais c'est pour tout le monde et tout saute : les limites en nombre, les distances, les fréquences de nettoyages, ... Les objets et outils peuvent redevenir communs. Le mètre, lui, devient variable. On pourrait même avec un peu de bonne volonté faire la fête et la kermesse ! Le protocole est allégé, il est provisoire, il est à appliquer... sauf dans les cas où l'on en peut pas et alors là on se contente d'essayer...

Le fameux chroniqueur tente un rattrapage en arguant qu'il nous fait confiance. Il n'a pas la nôtre.

Nous n'avons pas été aux fraises. Nous étions là et bien là. Nous n'oublierons pas.

En attendant la prochaine rentrée prenez soin de vous, vraiment, car nous allons avoir besoin de toutes nos forces.

Trimestriel Dépôt légal N°243 Prix 1 €
Abonnement 15 €
Ce bulletin est imprimé par nos soins.
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506

<u>Directeur de publication</u>:
Guillaume Mangenot

Bout de Craie, bulletin syndical du SNUipp-FSU 82

n° 112 JUIN 2020 - page 8